

République
Française

Département de
Seine
et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/25

ID : 077-217701762-20250113-2025_001-DE



Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
16

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
06/01/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART.

Pouvoirs :

Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Lysiane CAVIC

Absents excusés :

Michel CLOUET
Cindy BERTOT MAYEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/001

Objet de la délibération : **TOUTE SUBVENTION ETAT - DETR 2025 : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Vu le CGCT,

Considérant la circulaire de la Préfecture fixant les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2025, en date du 8 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre le système de vidéoprotection en 2025, au fond du parking attenant au collège et suite à l'agrandissement de ce dernier,

Monsieur le Maire informe que le montant de ces travaux est estimé à 12 922.79 € HT, soit 15 507.35€ TTC

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir envisager une telle dépense, il convient de solliciter auprès des services de la Préfecture, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20% à 80% du montant HT.

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal délibère les points suivants :

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/25

ID : 077-217701762-20250113-2025_001-DE



- Il propose au Conseil Municipal de fixer le taux de demande de DETR à 80 %.
- Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'investissement d'extension du système de vidéoprotection
- Il propose le plan de financement suivant :

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES

Nature des dépenses	Référence du devis	Montant HT	Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Echéance de paiement facture prévue
Extension du système de vidéoprotection	TCM	12 922.79 €	06/2025 selon accord de la DETR	2025

PLAN DE FINANCEMENT DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Travaux de VRD	3 193.75 €	638.75 €	3 832.50 €
Matériel de vidéoprotection, moyens de transmissions des flux video et exploitation logiciel	4 399.60 €	879.92 €	5 279.52 €
Travaux d'exécution pour l'ensemble des postes y compris fournitures diverses	5 329.44 €	1 065.89 €	6 395.33 €
TOTAL	12 922.79 €	2 584.56 €	15 507.35 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant
Etat (DETR 2025)	80 % du HT	10 338.23 €
Reste à la charge de la collectivité	20 % du HT	2 584.56 €
TOTAL	100 % du HT	12 922.79 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :
 - o Autorise le Maire à solliciter toute subvention d'état (DETR) auprès de la Préfecture à hauteur de 80 %
 - o Approuve les modalités de financement
 - o Approuve le projet d'investissement d'extension du système de vidéoprotection

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE